

COMMUNIQUE COMMUN DE LA CFDT ÎLE-DE-FRANCE  
ET DES SYNDICATS SGEN-CFDT DES ACADÉMIES DE CRÉTEIL,  
PARIS ET VERSAILLES

Paris, le 20 février 2024

## **LETTRE OUVERTE DE VALÉRIE PÉCRESSE À NICOLE BELLOUBET : LA CFDT ÎLE-DE-FRANCE ET LES SGEN ACADÉMIQUES CONTESTENT UNE VISION PASSÉISTE ET FANTASMÉE DE L'ÉCOLE**

### **CONTACT**

**Diego Melchior**  
secrétaire général  
CFDT Île-de-France  
06 77 18 94 02  
[dmelchior@iledefrance.cfdt.fr](mailto:dmelchior@iledefrance.cfdt.fr)

La CFDT Île-de-France et les syndicats CFDT des personnels publics de l'Éducation Nationale dans les académies de Créteil, Paris et Versailles ont pris connaissance de la lettre ouverte de Valérie Pécresse, présidente de la région Île-de-France, à Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale, parue dimanche 18 février dans le journal la Tribune.

Les propositions qui sont formulées, en plus d'être hors du champ de compétence dévolu à la Région, interpellent et laissent entrevoir une vision passéiste et fantasmée de l'école.

Dans un moment où la communauté éducative dans son ensemble et les enseignant.es en particulier ont besoin d'un retour de la confiance, la présidente de région brosse un portrait caricatural et injuste de l'école publique. Les exigences d'autonomie des établissements telles qu'elles sont formulées par Valérie Pécresse, et avec des arrière-pensées à peine voilées, ne résoudraient absolument rien à la crise que traverse actuellement l'école.

La CFDT estime d'une part que c'est par **la mixité sociale** au sein des établissements et une véritable **équité dans les financements** des établissements que la réussite des élèves sera favorisée. L'enjeu est de taille en Île-de-France où les inégalités territoriales marquées se retrouvent dans et entre les établissements scolaires.

L'urgence est d'autre part de redonner de l'attractivité au métier d'enseignant et à l'ensemble des métiers du service public d'éducation, sans en rester à la rhétorique de la « crise des vocations », mais en agissant sur les rémunérations, les conditions de travail et les lieux d'accueil des élèves.

Sur ce sujet, de nombreux établissements publics, en particulier dans les territoires défavorisés, sont vétustes, voire en très mauvais état.

Rappelons que la région Île-de-France est l'autorité compétente pour les lycées et leur entretien et qu'avant d'exiger de nouvelles compétences en matière d'éducation, les usagers et les personnels attendent que les responsabilités et prérogatives actuelles soient pleinement assumées.